

Commune de Surmont Conseil municipal du 30 Mars 2026 A la Mairie à 20h15 Convocation du 23/03/2026	2025/4
---	----------------------

Les conseillers municipaux élus se sont réunis à la Mairie, sur convocation du Maire, qui leur a été adressée sous forme légale conformément aux articles L121-10, L121-11, L122-7,

Etaient Présents :

BOILLIN Isabelle, BOITEUX Denis, LOCATELLI Marc, LOCATELLI Stéphanie, MARTIN Dominique, PEPIOT Alexandre, PEPIOT Sylvain, PIRANDA Maguy, PIRANDA Baptiste, TAILLARD Armelle, VIPREY Fabienne,

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation PV du 20 Mars 2026
- Délégations accordées au Maire
- Commission communale des impôts directs (CCID)
- Commission de contrôle des listes électorales
- Commission d'appel d'offre
- Domaine d'intervention et composition des autres commissions et comités de consultation
- Aménagement Grande Rue : choix d'un maître d'œuvre

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance à 20h15

1 Secrétaire de séance

Mme TAILLARD Armelle est désigné secrétaire de séance.

2 DCM 2026-03-30-1 Approbation PV du 20 Mars 2026

Le PV de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité (11 voix)

3 DCM 2026-03-30-2 Délégations accordées au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (11 voix sur 11) :

Article 1 : Le maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal, est chargé :

- La réalisation des emprunts d'un montant inférieur à 20000 € destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres et factures d'un montant inférieur à 20000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- La passation de contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- La fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- L'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

4 DCM 2026-03-30-3 Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'adresser à ce service dans les meilleurs délais une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE les listes suivantes à la Direction Générale des impôts

Titulaires	Suppléants
M. BARRET Pierre,	M. GAGLIARDI Hervé
Mme LOCATELLI Stéphanie	Mme VUILLIER-DEVILLERS Julie
M. CUENOT Thomas	M. BERARDI Raphael
Mme PIRANDA Maguy	Mme VUILLIER-DEVILERS Christine
M. LOCATELLI Marc	M. EMONIN Jean
Mme VIPREY Fabienne,	M. PIRANDA Nicolas
M. DARCOT Olivier	M. MOUCHE Frédéric
M. SCHOUVEY Louis	Mme TRIPONNEY Edith
Mme BOILLIN Isabelle	M. PEPIOT Sylvain
M. PEPIOT Daniel	Mme PEGEOT Maryse
Mme FEUVRIER ETEVENARD Christine	M. PIRANDA Baptiste
M. MARTIN Dominique	Mme LOPEZ Sandrine

5 DCM 2026-03-30-4 Commission de contrôle des listes électorales

Composition de la commission :

- Présidence de la Commission de Contrôle des listes électorales **Mme FabienneVIPREY.**
- Un Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département sur proposition du Maire : M. Olivier DARÇOT.
- Un Délégué désigné par le président du tribunal de grande instance du département sur proposition du Maire : Mme Julie VUILIER-DEVILLERS.

6 Commission d'appel d'offre

Commission d'appel d'offre	
Président M. Denis BOITEUX	
Titulaires	Suppléants
Mme Maguy PIRANDA	M. Sylvain PEPIOT
M. Marc LOCATELLI	M. Dominique MARTIN
M. Alexandre PEPIOT	M. Baptiste PIRANDA

7 Composition des autres commissions

Bâtiments, Travaux, Voirie	
Rapporteur M. Denis BOITEUX	
Mme Maguy PIRANDA	M. Marc LOCATELLI
M. Sylvain PEPIOT	M. Baptiste PIRANDA

Forêts, Communaux, Environnement	
Rapporteur M. Marc LOCATELLI	
M. Dominique MARTIN	Mme. Stéphanie LOCATELLI
M. Alexandre PEPIOT	Mme Isabelle BOILLIN

Cadre de vie, Fleurissement, Culture, Communication	
Rapporteur Mme Maguy PIRANDA	
Mme Isabelle BOILLIN	Mme Armelle TAILLARD
M. Alexandre PEPIOT	M. Baptiste PIRANDA

Finances	
Rapporteur M. Denis BOITEUX	
Mme Maguy PIRANDA	M. Marc LOCATELLI
Mme Fabienne VIPREY	M. Sylvain PEPIOT

8 DCM 2026-03-30-5 Aménagement Grande Rue : choix d'un maitre d'œuvre

Considérant,

- La nécessité de disposer d'un avant-projet chiffré avant novembre 2026 pour faire les demandes de subventions pour des travaux en 2027
- La conjoncture favorable
- La nécessité de présenter notre projet au Département pour solliciter une OPSA en 2027
- Les travaux de passage en séparatif de l'assainissement de la Grande Rue de l'entrée côté La Violette à l'église prévus en 2027
- L'intérêt de réaliser les travaux dans la continuité de la Rue des Fontaines

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (11 voix) :

DECIDE de retenir pour l'aménagement de la Grande Rue, la proposition de Maitrise d'œuvre de la société Bureau du Paysage pour les montants et taux ci-dessous :

Etude d'un AVANT-PROJET	4000 € HT	
Maitrise d'œuvre du projet	Taux de rémunération pour un montant de travaux inférieur à.100 000€ H.T.	Taux de rémunération pour un montant de travaux supérieur à.100 000€ H.T.
	6,20%	5,70 %

AUTORISE le Maire à engager ces travaux et signer tout document afférent

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 22h15

Sommaire

1	Secrétaire de séance	1
2	DCM 2026-03-30-1 Approbation PV du 20 Mars 2026.....	1
3	DCM 2026-03-30-2 Délégations accordées au Maire	1
4	DCM 2026-03-30-3 Commission communale des impôts directs (CCID)	2
5	DCM 2026-03-30-4 Commission de contrôle des listes électorales.....	2
6	Commission d'appel d'offre	3
7	Composition des autres commissions	3
8	DCM 2026-03-30-5 Aménagement Grande Rue : choix d'un maitre d'œuvre	3

Le Maire
BOITEUX Denis

La Secrétaire
TAILLARD Armelle